

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/03/2020015481/justel>

---

Dossier numéro : 2020-09-03/07

## Titre

3 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mai 2020 portant des dispositions diverses de fonction publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 10-09-2020 page : 66001

Entrée en vigueur : 01-09-2020

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Dans l'article 7, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mai 2020 portant des dispositions diverses de fonction publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19, remplacé par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2020, les mots " 31 août 2020 " sont remplacés par les mots " 31 octobre 2020 ".

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er septembre 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.